

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU
3 AVRIL 2017

Membres en exercices : 42 titulaires
42 suppléants

Membres présents : 21 titulaires
5 suppléants

Délibération n°290 du Comité syndical

1. Approbation du procès-verbal du 12 décembre 2016

Le procès verbal du comité syndical du 12 décembre 2016 a été adressé à tous les membres le 19 décembre 2016. Il est soumis à l'approbation du comité syndical.

*Le Comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

Approuve le procès-verbal du Comité syndical du 12 décembre 2016.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le – 3 AVR. 2017

La publication le – 3 AVR. 2017

Strasbourg, le – 3 AVR. 2017

Le Président
Jacques BIGOT

